

Informatisation de la procédure de changement de club

Selon le chapitre 2 des Règlements Sportifs, l'ensemble des joueurs classés en 1^{ère} et 2^{ème} série ainsi que les 3^{ème} série de moins de 13 ans doivent obtenir l'accord du Président du club quitté pour pouvoir prétendre participer aux championnats par équipe pour leur nouveau club. Ce changement de club doit être enregistré avant le 31 octobre de l'année sportive concernée sans quoi la licence portera le statut « Non Equipe » dans le nouveau club.

Jusqu'à présent, l'intéressé(e), le Président du club quitté et le Président du club d'accueil devaient signer un bordereau puis le transmettre à la ligue pour enregistrement dans les applications fédérales.



Le formulaire est intitulé "CHANGEMENT DE CLUB D'UN LICENCIÉ" et est divisé en plusieurs sections numérotées de 1 à 5. Les sections 1, 2, 3, 4 et 5 sont encadrées en rouge.

- Section 1:** Informations personnelles du licencié : Licence, Année Sportive (20...), Sexe (M, Mme, Mlle), Nom, Prénom, Classement, Date de naissance.
- Section 2:** Informations sur le club quitté : N°, Nom.
- Section 3:** Informations sur le club d'accueil : N°, Nom, Date de la demande, Signature du licencié, Année sportive (Pour cette année / Pour la prochaine année sportive), Nom du Président du club d'accueil, Signature et cachet du club.
- Section 4:** AUTORISATION DU CLUB QUITTE : Je soussigné, Président du club quitté par le joueur, l'autorise à représenter le club de son choix en épreuves par équipes. Date, Nom, Signature et cachet du club.
- Section 5:** CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE ADMINISTRATIF DE LA LIGUE : Date d'enregistrement, Signature et cachet de la Ligue.

En bas à gauche, il y a "Volet Ligue" et en bas à droite, "À TRANSMETTRE À LA LIGUE".

Dans une optique de simplification administrative, ces demandes de changement de club se feront à présent depuis ADOC.

La saisie des licences 2024 étant déjà ouverte, le classement de référence pris en compte sera celui de juin (et non plus celui au 31 août).

La nouvelle procédure pour les joueurs soumis à une autorisation

- La licence est saisie par le club d'accueil depuis ADOC, ou prise en ligne dans le cadre d'une adhésion à un club sur Ten'Up.
- Le Président du club quitté reçoit **1 mail + 1 SMS** lui permettant de valider ou s'opposer à la participation en équipe pour le nouveau club. Il dispose d'un **délai de 7 jours** pour se prononcer.
- Il se connecte à ADOC, rubrique Licence > Changement de club pour statuer sur la demande. Les actions possibles :
 - **Accepter** : valide la participation en équipe pour le nouveau club.
 - **Refuser** : interdit la participation en équipe pour le nouveau club. La licence reste au statut « non Equipe » pour la saison sportive.

En cas d'absence de réponse au bout de 5 jours : le Président du club quitté est relancé par SMS et par mail.

En cas d'absence de réponse au bout de 7 jours : la demande est considérée acceptée ce qui valide la participation en équipe pour le nouveau club.

Pendant toute la durée de la procédure, le statut du joueur sera temporairement « Non Equipe » rendant impossible son inscription sur des fiches d'équipes. Des mails sont envoyés aux différentes parties pour tenir informées de l'avancée de la procédure.

Profil du club 60%

ADOOC 2024

Président DeClub (SA)
Tennis Fédération (TC) (14 00 0000)

Configuration Adhérents Offres Communication **Licence** Enseignement Gestion financière Compétitions

Licence - Changement de club

Changement de club

Consulter ici l'évolution du statut des joueurs soumis au contrôle de changement de club.
Retrouvez tous les mouvements (entrants / sortants) depuis le tableau de bord « [Changement de clubs](#) »

Milésime de licence
2024

5 éléments trouvés.

NOM PRÉNOM	AGE SPORTIF	CLASSEMENT JUIN	MEILLEUR CLASSEMENT	DATE DE LA DEMANDE	CLUB DE DESTINATION	STATUT
Joueur A	12 ans	15/1	5/6 (2023)	04/07/2023	57750513 - CLUB TENNIS ENTREPRISE ...	Refusé (04/07/2023)
Joueur B	35 ans	N13	N6 (2020)	04/07/2023	57750513 - CLUB TENNIS ENTREPRISE ...	Validé par le président (04/07/2023)
Joueur C	22 ans	3/6	1/6 (2017)	04/07/2023	57750513 - CLUB TENNIS ENTREPRISE ...	En attente - Date limite 11/07/2023 inclus -> Absence de réponse : validation automatique le 12/07/2023
Joueur D	14 ans	3/6	3/6 (2023)	22/07/2023	57750513 - CLUB TENNIS ENTREPRISE ...	Validé par absence de réponse (30/06/2023)
Joueur E	19 ans	4/6	4/6 (2022)	05/07/2023	57750513 - CLUB TENNIS ENTREPRISE ...	En attente - Date limite 12/07/2023 inclus -> Absence de réponse : validation automatique le 13/07/2023

5 éléments trouvés.

Refuser Valider

Après la date du 31 octobre ?

En cas de saisie de la licence après le 31 octobre, un joueur soumis à une autorisation se verra attribuer le statut « Non Equipe » et ne pourra donc pas participer aux épreuves par équipes pour son nouveau club, quel que soit le niveau du championnat.

Cas particulier

Une fois la licence déjà validée par un club, si un joueur souhaite changer de club **en cours d'année**, le bordereau rouge sera toujours d'actualité et devra être transmis à la Ligue. Cela concerne l'ensemble des joueurs, tous classements confondus. **Cette démarche sera également informatisée prochainement afin qu'il ne soit plus nécessaire de recourir à une saisie en ligue quel que soit le cas de figure.**

En résumé :

- Quel que soit son classement, le joueur est libre de prendre sa licence dans le club de son choix (plus de blocage informatique)
- Seul le statut (pour la participation en championnat par équipes) est soumis à l'autorisation du club quitté pour les joueurs concernés
- C'est à présent le classement de juin qui sert de référence
- Une fois la licence validée sur ADOOC ou Ten'Up, une demande d'autorisation est envoyée au Président du club quitté par mail et par SMS
- Seul le Président du club quitté peut statuer sur cette demande
- En l'absence de réponse sous un délai de 7 jours, la demande sera considérée acceptée
- Si la licence est saisie après le 31 octobre, le joueur soumis à une autorisation ne sera pas autorisé à participer en équipe pour son nouveau club.
- Pour les demandes de changement de club en cours d'année (licences déjà saisies), le système reste pour le moment inchangé (bordereau à remettre à la ligue).